

# Coronavirus (COVID-19)

23 juin 2020

## FEUILLET D'INFORMATION S'ADRESSANT AUX VISITEURS ET PERSONNES PROCHES AIDANTES DONT LE PROCHE EST DANS UN MILIEU DE VIE

Dans le contexte de la pandémie actuelle, plusieurs mesures ont été mises en place pour limiter au maximum la contagion des personnes âgées et des personnes plus vulnérables à la COVID-19. Au moment où la situation était le plus critique, il n'était malheureusement pas possible de permettre aux personnes proches aidantes et aux visiteurs d'accéder aux centres d'hébergement et de soins de longue durée (CHSLD), aux ressources intermédiaires et de type familial (RI-RTF) et aux résidences privées pour aînés (RPA).

Voici des informations et des consignes portant sur la présence de personnes proches aidantes et de visiteurs auprès de résidents des centres d'hébergement et de soins de longue durée (CHSLD), de personnes confiées en ressources intermédiaires et de type familial du programme soutien à l'autonomie des personnes âgées en RI-RTF (programme SAPA) et auprès de résidents des résidences privées pour aînés (RPA).

Il est possible depuis le 18 juin 2020, **sous réserve du respect de conditions spécifiques**, que les personnes proches aidantes qui apportent une aide et un soutien significatifs et les visiteurs puissent être accueillis en CHSLD, en RI-RTF ou en RPA.

### Accueil des personnes proches aidantes qui apportent une aide ou un soutien significatif et des visiteurs

	Sans éclosion	Avec éclosion
Visiteurs	Oui Depuis le 18 juin 2020	Non
Personnes proches aidantes qui offrent une aide ou un soutien significatif	Oui	Oui

L'assouplissement de ces mesures est assujéti au respect de certaines précautions pour assurer un équilibre favorable entre les risques et les bénéfices associés.

## **CONSIGNES POUR L'ASSOUPLISSEMENT DES MESURES CONCERNANT LA PRÉSENCE DES PERSONNES PROCHES AIDANTES QUI OFFRENT UNE AIDE OU UN SOUTIEN SIGNIFICATIF ET DES VISITEURS DANS LES CHSLD, DANS LES RI-RTF (PROGRAMME SAPA) ET DANS LES RPA**

---

### **1. Précisions sur les personnes proches aidantes qui apportent une aide ou un soutien significatif :**

- Les personnes proches aidantes qui sont autorisées dans les CHSLD, les RI-RTF (programme SAPA) ou les RPA avec ou sans éclosion sont les personnes proches aidantes qui offrent ou souhaitent offrir une aide ou un soutien significatif pour répondre à des besoins et contribuer à l'intégrité et au bien-être d'un proche.
- L'aide et le soutien significatif peuvent être offerts par plus d'une personne proche aidante auprès d'une même personne en milieu de vie.
- Le soutien est considéré significatif s'il est offert de façon régulière, pour répondre à des besoins et contribuer à l'intégrité et au bien-être d'un proche.
- L'aide et le soutien apporté peuvent concerner l'accompagnement pour les repas, la surveillance et la vigilance face à l'état général, le soutien à diverses activités de la routine quotidienne ou de nature récréative, l'aide à la marche ou encore être un soutien sur le plan moral ou apporter du réconfort.
- En respectant les modalités de visites usuelles et certaines particularités du milieu de vie, les personnes proches aidantes doivent pouvoir déterminer elles-mêmes la durée, le moment et la fréquence des visites dans le milieu de vie.

### **2. Précisions sur les visiteurs :**

- Les visiteurs sont autorisés uniquement dans les milieux de vie sans éclosion.
- Les visiteurs sont toutes les personnes qui souhaitent visiter la personne dans le milieu de vie et qui ne répondent pas aux critères pour être identifiées comme une personne proche aidante qui apporte une aide ou un soutien significatif à une personne en CHSLD, en RI-RTF (programme SAPA) ou en RPA.

### **3. La personne proche aidante ou le visiteur doivent respecter les consignes suivantes :**

#### **3.1 Concernant l'isolement, la surveillance des symptômes et le dépistage :**

- Si vous êtes soumis à un isolement (par exemple en raison d'un contact étroit avec un cas de COVID-19), vous ne pouvez pas vous rendre dans un CHSLD, une RI-RTF (programme SAPA) ou une RPA avant la fin de votre isolement.
- Vous devez être asymptomatique ou rétabli de la COVID-19 14 jours depuis le début des symptômes, aucun symptôme aigu depuis 24 h à l'exception de la toux résiduelle et la perte d'odorat qui peuvent persister, aucune fièvre depuis 48 h sans prise d'antipyrétique. La personne rétablie peut, si elle le souhaite, demander un test pour avoir un résultat négatif avant d'accéder à nouveau à un CHSLD, une RI-RTF (programme

- SAPA) ou une RPA ou une unité dans ces milieux où il n'y a pas de cas de COVID-19 confirmé.
- Vous devez effectuer une autosurveillance des symptômes. Dès la moindre apparition de symptômes, elle ne doit pas se présenter au CHSLD, à la RI-RTF (programme SAPA) ou à la RPA (voir annexe pour connaître les symptômes).
  - La personne proche aidante ou le visiteur qui souhaite procéder à un test de dépistage peut le demander à l'établissement.

### 3.2. Concernant les mesures de protection et de prévention des infections :

- Signer le registre des visiteurs afin d'être rapidement contacté par une autorité de santé publique en cas d'éclosion et placé en isolement si cela est requis.
- Prendre connaissance des informations rendues disponibles sur : la surveillance des symptômes, l'hygiène des mains, l'étiquette respiratoire et l'utilisation des équipements de protection individuelle (ÉPI).
- Procéder à l'hygiène des mains en entrant et en sortant du CHSLD, de la RI-RTF (programme SAPA) ou de la RPA, ainsi qu'en entrant et en sortant de la chambre du résident, et de la zone chaude le cas échéant.
- Porter correctement un masque de procédure dès l'entrée dans le CHSLD, la RI-RTF (programme SAPA) ou la RPA et le porter pendant toute la durée de la visite. Le masque de procédure ne peut être utilisé pour une visite subséquente.
- Utiliser les ÉPI de manière adéquate selon le type de soins offerts et la condition du résident (accès à un cas confirmé ou à une unité avec cas confirmés = ÉPI complet/accès à un résident non confirmé et sans symptôme = masque de procédure seulement). Sauf le masque de procédure, l'ÉPI doit être enlevé avant la sortie de la zone chaude.
- Limiter le transfert d'objet d'un endroit à l'autre, bref de la maison vers le CHSLD, la RI-RTF (programme SAPA) ou la RPA e la maison (vêtement, sac à main, sac à lunch, documents, etc.).
- En CHSLD : au maximum deux personnes (personnes proches aidantes ou visiteurs) peut s'occuper une seule personne à la fois en respectant la règle du deux mètres. Cette consigne doit être respectée en tout temps, sans exception en CHSLD surtout si deux résidents demeurent dans la même chambre.
- En RI-RTF (programme SAPA) de 10 places et moins : un maximum de 10 personnes (personnes proches aidantes et visiteurs) de trois ménages différents pour l'ensemble du milieu de vie peut rendre visite aux usagers, et ce, en respectant la règle du deux mètres.
- En RI de plus de 10 places : au maximum deux personnes (personnes proches aidantes et visiteurs) peut rendre visite à un usager, et ce, en respectant la règle du deux mètres.
- En RPA : au maximum 10 personnes (personnes proches aidantes et visiteurs) de trois ménages différents peut rendre visite à un usager, et ce, en respectant la règle du deux mètres.
- Arriver avec des vêtements propres et changer de vêtements à son arrivée à la maison et laver ces derniers (lavage régulier).

3.3 Concernant les déplacements à l'intérieur du CHSLD, de la RI-RTF (programme SAPA) ou de la RPA :

- Circuler uniquement pour se rendre jusqu'à la chambre ou l'unité de la personne et vice-versa.
- Être en mesure de se rendre à la chambre ou l'unité de la personne sans s'approcher à moins de deux mètres des autres personnes du milieu de vie.
- Éviter les contacts à moins de deux mètres des membres du personnel et des autres personnes proches aidantes ou visiteurs.
- Ne jamais vous rendre dans les aires communes du CHSLD, de la RI-RTF (programme SAPA) ou de la RPA.
- Vous ne devez pas vous déplacer dans les réserves d'équipement.
- Quitter la chambre si des interventions médicales générant des aérosols sont réalisées. Retourner dans la chambre après que le nombre de changements d'air requis a été complété (peut être différent selon le milieu).
- Demander quelles sont les salles de bain que la personne proche aidante ou le visiteur peuvent utiliser et les précautions et consignes de salubrité à respecter. Par exemple, il n'est pas conseillé d'utiliser les salles de bain en zone chaude pour les personnes proches aidantes et les visiteurs.

Concernant les sorties à l'extérieur du CHSLD, de la RI-RTF (programme SAPA) ou de la RPA :

- Se référer aux consignes spécifiques à chacun de ces milieux de vie en ce qui concerne les sorties à l'extérieur (voir section liens utiles).

Une personne proche aidante ou un visiteur qui ne respecterait pas les consignes précisées dans le présent document pourrait se voir retirer l'accès au CHSLD, à la RI-RTF (programme SAPA) ou à la RPA.

Vous êtes invités à consulter la page Web du site Québec.ca qui vous est destinée <https://www.quebec.ca/sante/problemes-de-sante/a-z/coronavirus-2019/proches-aidants-en-contexte-de-pandemie-covid-19/>.

Ce site regroupe de nombreuses informations, capsules vidéo et références pour vous soutenir dans votre rôle, vous aider à mieux comprendre et retenir les mesures de protection et de prévention à respecter lors des visites et répondre à certaines de vos questionnements.

**Vous avez des insatisfactions ou des désaccords dans l'interprétation et l'application des directives ministérielles :**

- Un gestionnaire ou une personne est désigné au sein du CHSLD, de la RI-RTF (programme SAPA) ou de la RPA responsable pour répondre aux questions et aux insatisfactions des personnes proches aidantes et des visiteurs liées à l'interprétation et à l'application des directives ministérielles. Vous êtes invités à demander qui est cette personne désignée.

- Si des insatisfactions ou des désaccords persistent, vous pouvez contacter le commissaire aux plaintes et à la qualité des services, conformément à la procédure d'examen des plaintes de l'établissement et en toute confidentialité.

## RÉFÉRENCES UTILES

### Personnes proches aidantes et visiteurs

- Personnes proches aidantes et visiteurs en contexte de pandémie <https://www.quebec.ca/sante/problemes-de-sante/a-z/coronavirus-2019/proches-aidants-en-contexte-de-pandemie-covid-19/>
- Feuillet d'information général pour les personnes proches aidantes <https://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/document-002513/>
- Réponses aux questions sur le coronavirus (COVID-19) <https://www.quebec.ca/sante/problemes-de-sante/a-z/coronavirus-2019/reponses-questions-coronavirus-covid19/>
- Info-Aidant : 1 855 852-7784 ou [info-aidant@lappui.org](mailto:info-aidant@lappui.org)

### Consignes sur les sorties

- CHSLD <https://www.msss.gouv.qc.ca/professionnels/covid-19/covid-19-directives-au-reseau-de-la-sante-et-des-services-sociaux/chsld/#visites-et-sorties>
- RPA <https://www.msss.gouv.qc.ca/professionnels/covid-19/covid-19-directives-au-reseau-de-la-sante-et-des-services-sociaux/residences-privees-pour-aines/#visites-et-sorties>
- RI-RTF <https://www.msss.gouv.qc.ca/professionnels/covid-19/covid-19-directives-au-reseau-de-la-sante-et-des-services-sociaux/ri-rtf/#,sorties-des-usagers>

### Deuil

- Fiche Je suis en deuil d'une ou de personnes chères en raison de la pandémie <https://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/document-002482>
- Guide pour les personnes endeuillées en période de pandémie réalisé par les Formations Montbourquette sur le deuil [https://praxis.umontreal.ca/public/FAS/praxis/Documents/Formations\\_sur\\_l\\_accompagnement\\_des\\_personnes\\_endeuillees/Guide\\_deuil\\_pandemie.FR.pdf](https://praxis.umontreal.ca/public/FAS/praxis/Documents/Formations_sur_l_accompagnement_des_personnes_endeuillees/Guide_deuil_pandemie.FR.pdf)
- Tel-Écoute — Ligne Le Deuil : 1 888 533-3845;

## ANNEXE 1 : Grille pour l'autosurveillance des symptômes

### SYMPTÔMES LIÉS À LA COVID-19

Asymptomatique

Date de début des symptômes : \_\_\_\_\_ AAAA-MM-JJ

Symptômes associés à l'épisode de la COVID-19			
Toux récente ou exacerbation (aggravation) d'une toux chronique	<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Inconnu
Fièvre ( $\geq 38$ °C ou 100,4 °F; personnes âgées $\geq 37,8$ °C ou 100,0 °F)	<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Inconnu
Fébrilité/Frissons (température non prise)	<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Inconnu
Maux de gorge	<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Inconnu
Difficultés respiratoires (par exemple essoufflement ou difficulté à parler)	<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Inconnu
Maux de tête	<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Inconnu
Faiblesse généralisée	<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Inconnu
Douleur (musculaire, thoracique, abdominale, etc.)	<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Inconnu
Irritabilité confusion	<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Inconnu
Diarrhée	<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Inconnu
Perte soudaine d'odorat (anosmie) sans obstruction nasale, accompagnée ou non d'une perte de goût (agueusie)	<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Inconnu
Autres (préciser) : _____			